La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 7 AVRIL 2026, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☒	☐
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐

Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☒	☐
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐
Madame Mégane Bogle	Greffière adjointe	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

26-04-071 **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

3. Approbation des procès-verbaux

26-04-072 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026, Il EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

26-04-073 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2026, Il EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

4. Information

4.1 Camp de jour

Lors de l'AGA du 24 mars dernier, les activités réalisées au cours de la dernière année ont été présentées et l'élection du nouveau conseil d'administration a eu lieu. Les postes à combler, animateurs et coordonnateur, sont actuellement affichés. Les inscriptions ouvriront à la fin mai.

4.2 Politique culturelle

Le sondage est maintenant terminé : une centaine de personnes y ont répondu. Merci à toutes et à tous pour votre participation. Les prochaines étapes incluent des discussions du consultant et Monique avec des jeunes de l'école secondaire et le club des 50 ans et plus.

4.3 Mois de sensibilisation à l'autisme

En ce mois de sensibilisation à l'autisme, soulignons l'importance de bâtir des environnements où chacun peut s'épanouir. Certaines personnes ont besoin d'accommodements importants, d'autres sont très autonomes; certaines sont hypersensibles aux bruits ou aux lumières, d'autres ont des intérêts très spécifiques qui deviennent de véritables forces. Ensemble, faisons tomber les préjugés et avançons vers une société plus inclusive.

4.4 Centre de formation professionnelle : cours de conducteur d'engin de chantier

Un nouveau cours est maintenant offert, soit celui de conducteur d'engins de chantier. La période d'inscription pour la première cohorte est présentement en cours.

4.5 Rencontre avec le président de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)

Nous avons eu le plaisir de recevoir le président de l'UMQ à Sainte-Anne-des-Monts dans le cadre d'une rencontre régionale. Cette visite nous a permis d'échanger sur plusieurs enjeux propres à nos réalités territoriales, notamment en matière de santé, de logement et de main-d'œuvre étrangère. Ce fut une fierté pour nous de l'accueillir.

4.6 Remplissage des trous dans les rues

Une première tournée de réparation des nids-de-poule les plus importants a été effectuée. Pour l'instant, les conditions météorologiques ne permettent pas de poursuivre les travaux, mais nous sommes prêts à reprendre dès que ce sera possible.

4.7 Avalanches

En cas d'avalanche, notre service incendie intervient sur le terrain. Leur rôle consiste à assurer le transport et soutenir les paramédics lors des opérations. Ce ne sont pas les contribuables de Sainte-Anne-des-Monts qui paient les frais, c'est l'administration des Territoires Non-Organisés (TNO). La Ville poursuit sa réflexion à savoir si c'est réellement son rôle d'intervenir dans des sauvetages en milieux isolés. Cette fin de semaine, Avalanche Québec avait émis des avis de risque élevé d'avalanche. Les sites de skis sont tout de même demeurés ouverts, ce qui a mené à deux avalanches ayant causé des blessés.

5. Administration

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

26-04-074 5.1 Nomination d'un substitut au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT que l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts nomme Mario Dupuis, Ariane Lévèsque, Marc Portelance, Allison Servant, Richard Bujold et Serge Chrétien à titre de substitut au conseil de la MRC de la Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

26-04-075 5.2 Appui aux demandes de l'Union des municipalités du Québec quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires

CONSIDÉRANT que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT que ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35 % des entreprises concernées;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT que l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés;

CONSIDÉRANT que selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79 % de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU à l'unanimité que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

Au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ;

Au gouvernement du Canada :

- La mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays;
- Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques;
- Le rétablissement du processus de traitement simplifié;
- Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises;

Que la greffière soit mandatée de transmettre une copie de cette résolution aux personnes et organismes suivants :

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada;
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du nouveau parti démocratique;
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté;
- Stéphane Sainte-Croix, député provincial local;
- Alexis Deschênes, député fédéral local;
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

26-04-076 5.3 Autorisation de signature d'une entente avec Choc Événements

CONSIDÉRANT le projet d'entente concernant les activités 2026 de Choc Événements, dont copie est déposée au dossier de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire, Simon Deschênes à signer l'entente;

D'octroyer 38 000 $ à Choc Événements pour l'organisation de ses événements en 2026, selon les termes de l'entente.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

26-04-077 5.4 Renouvellement de l'adhésion et délégation à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Gaspésie

CONSIDÉRANT la facture 01623 de Tourisme Gaspésie pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville;

CONSIDÉRANT la tenue de l'Assemblée générale annuelle 2026 de Tourisme Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Tourisme Gaspésie et le paiement de la cotisation 2026-2027 au montant 1 807,18 $, taxes incluses;

Que le conseil mandate le conseiller Mario Dupuis pour représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Monts lors de l'assemblée générale annuelle de Tourisme Gaspésie.

ADOPTÉE

26-04-078 5.5 Autorisation de signature d'une entente de services professionnels de chargé de projet en érosion côtière

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts possède une expertise interne en matière de gestion de projet liée à l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Haute-Gaspésie souhaite retenir les services professionnels d'un chargé de projet pour la réalisation du cadre d'intervention en érosion et submersion côtière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la MRC de la Haute-Gaspésie désirent conclure une entente de services professionnels par laquelle un employé de la Ville agira à titre de chargé de projet en érosion côtière pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire, Simon Deschênes, et la greffière, Andréanne Tousignant, à signer l'entente.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers de janvier et février 2026

Les états financiers de janvier et février sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

26-04-079 6.2 Approbation des écritures au journal général de janvier et février 2026

IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour les mois de janvier et février 2026, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

26-04-080 6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 mars 2026

IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 43204 à 43222, pour un montant de 10 486,13 $

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

- Les comptes à payer, chèques n^{os} 43223 à 43295, pour un montant de 374 488,45 $
- Pour un total de 384 974,58 $

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

_____
Josée Latour, trésorière

26-04-081 6.4 Règlements d'emprunt 16-830, 17-848 et 19-888 - concordance et financement de courte échéance relativement à un emprunt par billets

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 159 300 $ qui sera réalisé le 7 mai 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
16-830	203 900 $
17-848	206 100 $
19-888	749 300 $

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 16-830, 17-848 et 19-888, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 7 mai 2026;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 mai et le 7 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2027.	64 500 $	
2028.	67 100 $	
2029.	69 700 $	
2030.	72 700 $	
2031.	75 600 $	(à payer en 2031)
2031.	809 700 $	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 16-830, 17-848 et 19-888 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 mai 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

26-04-082 6.5 Demande d'aide financière – Garage à musique

CONSIDÉRANT que le Garage à Musique offre gratuitement des ateliers d'apprentissage musical dans un espace de développement et d'inclusion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière de 500 $ au Garage à Musique de la Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

26-04-083 6.6 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

- Club des 50 ans et + : 500 $

ADOPTÉE

7. Urbanisme

8. Règlements

26-04-084 8.1 Adoption du Règlement 26-975 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 26-975 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 26-975 et de sa portée, à savoir que :

> Le présent règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou d'un permis de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation impliquant la réalisation de travaux municipaux, ou d'une autorisation de prolongement d'infrastructure, à la conclusion préalable d'une entente entre le requérant et la Ville.
>
> Dans ce contexte, le présent règlement établit notamment la procédure, les modalités et les normes nécessaires pour la réalisation, la prise en charge et le partage des coûts entre le requérant, la Ville et, le cas échéant, les bénéficiaires des travaux.
>
> Le présent règlement vise à s'assurer que la Ville bénéficie de garanties suffisantes pour la réalisation des travaux et à s'assurer de la qualité ainsi que de la conformité de ceux-ci.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 19 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 26-975 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux soit adopté suivant sa forme et sa teneur. Une copie de ce règlement est déposée au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

26-04-085 8.2 Adoption du Règlement 26-976 autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 26-976 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 26-976 et de sa portée, à savoir qu'il vise à autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infractions pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, pour toute infraction aux règlements municipaux, ou à tout(e) autre loi ou règlement qu'elle pourrait être appelée à appliquer;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance du 2 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 26-976 autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction soit adopté suivant sa forme et sa teneur. Une copie de ce règlement est déposée à la présente séance.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

26-04-086 9.1 Autorisation d'un appel d'offres public conjoint avec la Ville de Cap-Chat pour la fourniture en sel de déglaçage

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Cap-Chat désirent procéder à un appel d'offres conjoint pour la fourniture de sel de déglaçage;

CONSIDÉRANT que les articles 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* prévoient que toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir du matériel, des matériaux ou des services;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-Chat a accepté que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts procède à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter le mandat de la réalisation de l'appel d'offres pour la fourniture de sel de déglaçage.

ADOPTÉE

26-04-087 9.2 Acceptation d'une soumission – Emco – Rehausses

CONSIDÉRANT la résolution 26-03-068 concernant l'autorisation d'un appel d'offres public pour l'asphaltage par recouvrement de la 1re Avenue Ouest;

CONSIDÉRANT qu'une telle opération de réfection nécessite plusieurs rehausses de couverts de regard, de couverts de vanne et de grilles de rue;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à trois entreprises spécialisées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de l'entreprise Emco, au montant de 31 322,00 $, taxes incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

10. Loisirs

26-04-088 10.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière FRR Volet 3 de la MRC de la Haute-Gaspésie – Parc du domaine de l'Oiselière*

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande pour l'aménagement d'un parc dans le domaine de l'Oiselière dans le cadre du volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT les avantages significatifs d'un tel projet, soit l'amélioration de la qualité de vie et le maintien ou l'augmentation des services répondant aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et à en assumer une partie des coûts à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;

Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

26-04-089 10.2 Autorisation de déposer une demande d'aide financière FRR Volet 3 de la MRC de la Haute-Gaspésie – Bonification du Sentier Mer et Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande pour la bonification du Sentier Mer et Montagnes dans le cadre du volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que le Sentier Mer et Montagnes sera un sentier forestier nourricier structuré, adapté au climat, et éducatif, qui servira également à relier la mer aux montagnes;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT les avantages significatifs d'un tel projet, soit l'amélioration de la qualité de vie et le maintien ou l'augmentation des services répondant aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et à en assumer une partie des coûts à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

26-04-090 10.3 Autorisation de déposer une demande d'aide financière FRR Volet 3 de la MRC de la Haute-Gaspésie – Bonification du parc de la Maison de la Culture

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande pour la bonification d'un sentier et des aménagements urbains au parc de la Maison de la Culture dans le cadre du volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT les avantages significatifs d'un tel projet, soit l'amélioration de la qualité de vie et le maintien ou l'augmentation des services répondant aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et à en assumer une partie des coûts à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;

Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

26-04-091 10.4 Autorisation de déposer une demande d'aide financière FRR Volet 3 de la MRC de la Haute-Gaspésie – Aménagement des haltes routières à Tourelle

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande pour l'aménagement des haltes routières à Tourelle dans le cadre du volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les haltes du secteur de Tourelle deviendront des espaces récréatifs et accueilleront plusieurs éléments commémoratifs et historiques;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT les avantages significatifs d'un tel projet, soit l'amélioration de la qualité de vie et le maintien ou l'augmentation des services répondant aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 3 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et à en assumer une partie des coûts à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;

Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

26-04-092 10.5 Autorisation de présenter un projet SEMO – programme Contrat d'intégration au travail pour entretien paysager

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du projet SEMO, présenté dans le cadre de la mesure Contrat d'intégration au travail d'Emploi-Québec, pour l'embauche de sept (7) journaliers pour l'entretien paysager de certains espaces verts pour la saison estivale 2026;

Que la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Lucie Bélanger, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document officiel concernant ledit projet;

Que la Ville s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par la mesure Contrat d'intégration au travail du SEMO dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

11. Incendie

26-04-093 11.1 Acceptation d'une soumission – L'Arsenal – Habits de combat incendie

CONSIDÉRANT le besoin en habits de combat incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de L'Arsenal pour l'achat d'habits de combat incendie au montant de 22 885,77 $, taxes incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé.

ADOPTÉE

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

26-04-094 **13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 33.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

****